

## Prolonger la durée de prêt de ses documents

Écrit par Administrateur

---

Si la date de retour des documents que vous avez empruntés approche et que vous souhaitez les conserver encore quelques jours (si vous n'avez pas terminé un livre ou si vous ne pouvez pas les rapporter au bout des trois semaines, par exemple), il est possible de prolonger la durée de prêt de ces documents. Pour ce faire, il suffit de nous contacter :

- par courriel : [mediatheque@valdesomme.com](mailto:mediatheque@valdesomme.com) ;
- par téléphone : 03 22 96 35 86 ;
- ou directement auprès du personnel de la médiathèque.

La durée de la prolongation est de **28 jours** et elle ne peut être effectuée qu'**une seule fois**.

Il n'est pas possible d'effectuer une prolongation sur un document réservé par un autre lecteur.